



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2023-111 visant à préciser et mettre à jour les modalités de versement du fonds d'aide en restauration patrimoniale de la MRC de Montmagny » a été adopté par le conseil des maires le 14 mars 2023 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 2^e jour de mai 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque